









# Site Natura 2000 Estuaire de la Loire externe

# Groupe de travail - pêche récréative

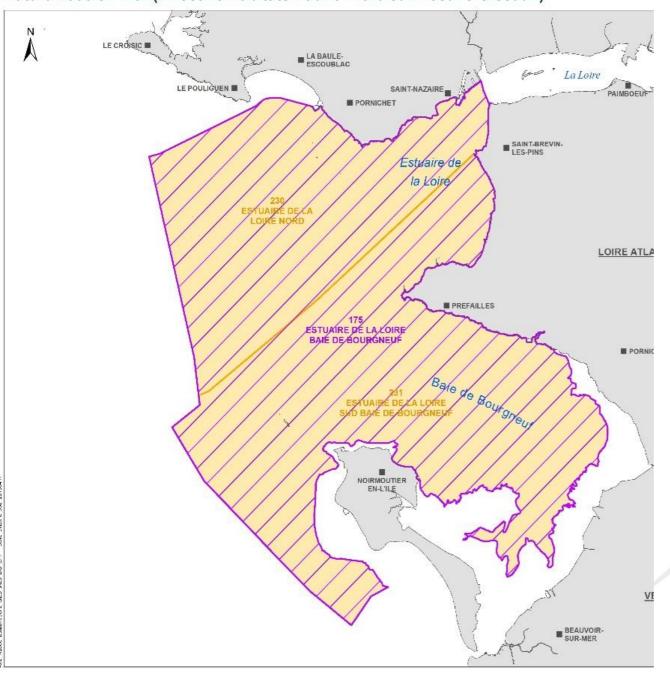
21 janvier 2025 Saint-Michel-chef-Chef





### SITES NATURA 2000 "ESTUAIRE DE LA LOIRE EXTERNE"

Natura 2000 en mer (Directive Habitats-Faune-Flore et Directive Oiseaux)



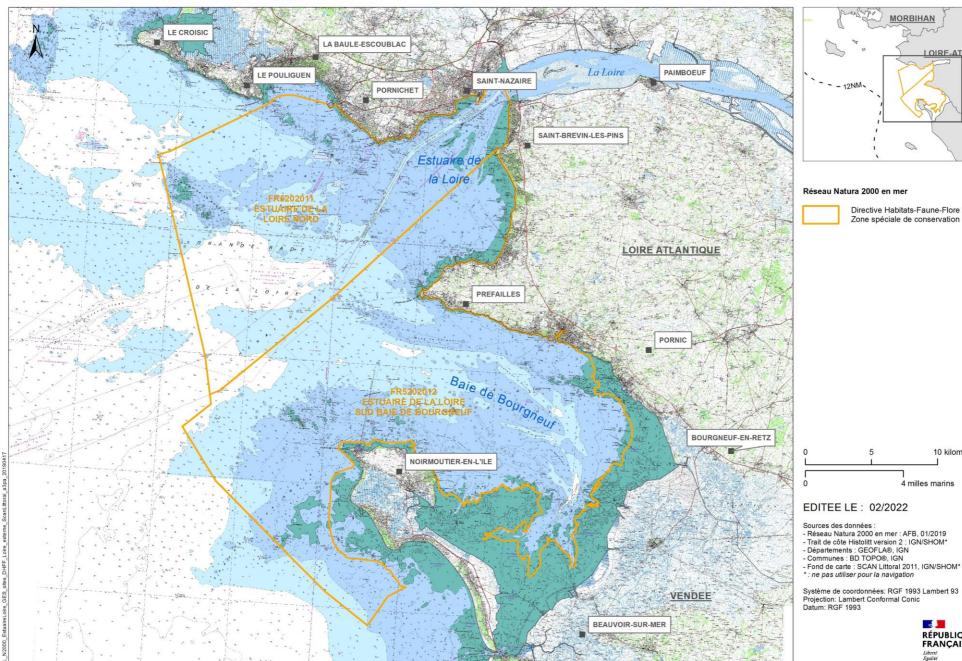
# **ORDRE DU JOUR**

- Le site Natura 2000 et son DOCOB
- La pêche de loisir dans le site
- Bonnes pratiques
- Les sciences participatives
- Les évaluations d'incidences



### Natura 2000 Estuaire de la Loire externe

### SITES NATURA 2000 "ESTUAIRE DE LA LOIRE EXTERNE" Natura 2000 en mer, Directive Habitats-Faune-Flore





Directive Habitats-Faune-Flore (DHFF)

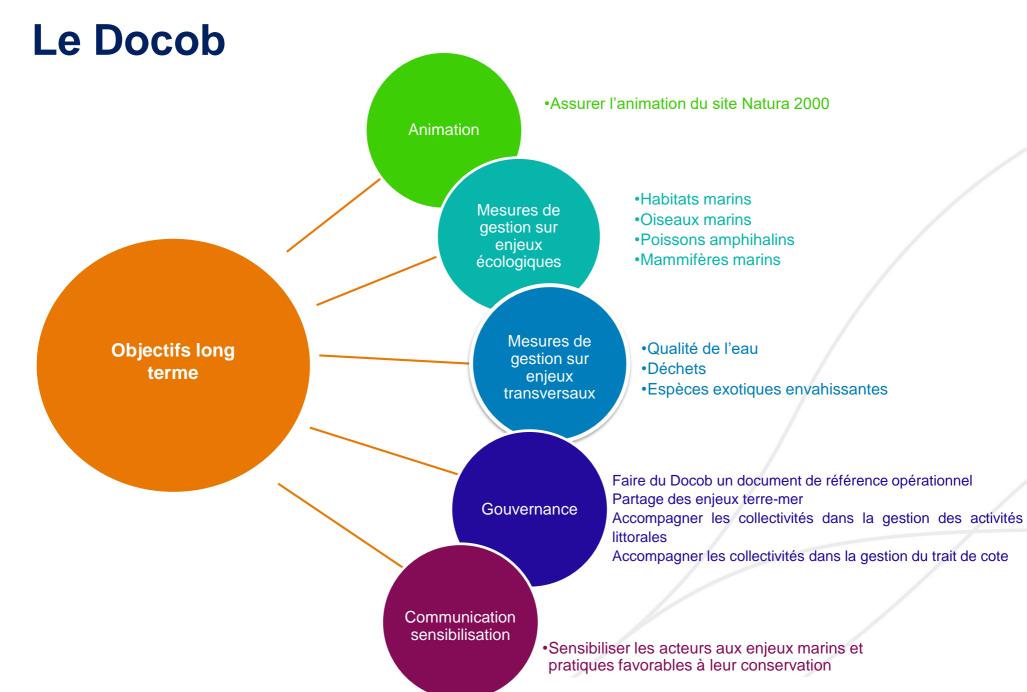








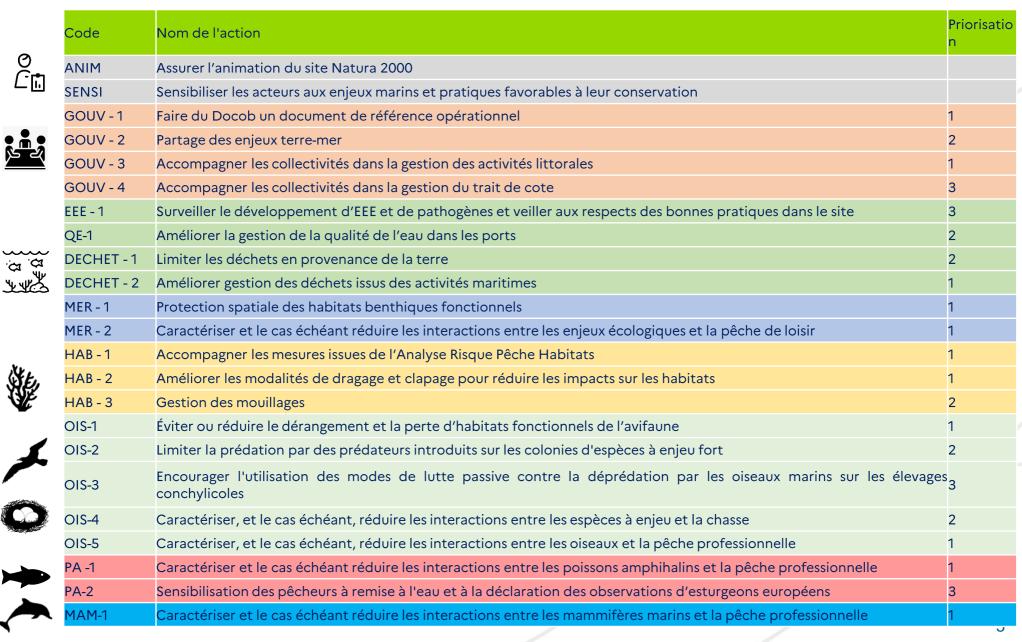








# Le programme d'actions







# Le programme d'actions



Site Natura 2000 Estuaire de la Loire externe

# CARACTERISER ET LE CAS ECHEANT REDUIRE LES INTERACTIONS ENTRE LES ENJEUX ECOLOGIQUES ET LA PECHE DE LOISIR

### Objectifs opérationnels

Réduire les pressions physiques (perturbations, pertes, changements hydrologiques) sur les habitats (subtidaux et intertidaux) liées aux ouvrages, activités et usages maritimes

Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels (reposoirs, zones d'alimentation, corridors écologiques)

Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins nicheurs au niveau de leurs zones de nidification et d'alimentation

Réduire les captures accidentelles d'oiseaux (au large et à proximité des colonies), et diminuer en particulier les captures actuelles des espèces les plus vulnérables comme le Puffin des Baléares

Réduire les captures accidentelles de mammifères marins, en particulier des petits cétacés

Adapter les prélèvements d'espèces amphihalines de manière à atteindre ou à maintenir le bon état du stock et réduire les captures accidentelles des espèces amphihalines dont la capacité de renouvellement est compromise

### Enjeux détaillés

Habitats sensibles Poissons amphihalins Mammifères marins Oiseaux marins

### Problématique

Les activités de pêche de loisir (à pied, embarquée, depuis la rive, sous-marine) peuvent impacter :

- les habitats marins dès lors que les engins de pêche ont un contact avec le fond, que la ressource prélevée constitue l'habitat (ex : moules, algues de rives) ou que des blocs sont retournés;
- les espèces d'intérêt communautaire que sont les poissons amphihalins, les mammifères marins et les oiseaux marins en exercent des pressions de dérangement, capture accidentelle, prises accessoires, ...

Sur le site, toutes ces activités méritent d'être mieux quantifiées et qualifiées pour mieux caractériser leur(s) impact(s) et mieux adapter la communication/sensibilisation aux bonnes pratiques en direction de ces acteurs.

### <u>Mis</u>e en œuvre

Sous-action 1 : Identifier les protocoles de suivi des activités de pêche de loisir Faire un état de l'art des différents protocoles existants et identifier le/les mieux adapté(s) au site, en lien avec les acteurs concernés.

### Sous-action 2 : Mettre en œuvre les protocoles de suivis

En lien avec les pêcheurs de loisir, mettre en œuvre le(s) protocole(s) afin d'avoir une meilleure vision des activités de pêche de loisir dans le site (quantitative et qualitative)

Sous-action 3 : Caractériser les interactions pêche de loisir/enjeux écologiques à l'échelle du site

Caractériser les interactions entre les pêches de loisir et les habitats, les poissons amphihalins, les mammifères marins et les oiseaux.

### Sous-action 4 : envisager des mesures de réduction des impacts

En lien avec les acteurs, imaginer et mettre en œuvre des actions de réduction des impacts, par exemple :

- Déployer une stratégie de communication et de sensibilisation spécifique aux activités de pêche de loisir (cf. action de SENSI)
- Solliciter le renfort des moyens de surveillance lors des grandes marées (agents assermentés, garde littoral, etc.) pour faire respecter la règlementation pour la pratique de la pêche à pied (taille minimum, remise en place des blocs, pêche à pied interdite dans les herbiers de zostère, etc.);
- Identifier des zones / des périodes d'exclusion de certaines activités au regard de la sensibilité des enjeux, en cohérence avec les ARP espèces et habitats menées pour la pêche professionnelle
- -Tester des dispositifs d'évitement des captures accidentelles.

Sous-action 5 : Accompagner la mise en place d'une plateforme au service des pêcheurs de loisir

Une telle plateforme pourrait permettre aux pêcheurs de loisir de :

- Déclarer leur pêche
- Partager leurs connaissances du milieu et les changements qu'ils observent
- Accéder facilement à la réglementation en vigueur
- Accéder à un catalogue de bonnes pratiques

La charte Natura 2000 fera référence à cette plateforme pour en faire la promotion

### Facteurs d'influence

Pêche de loisir

### Maitres d'ouvrage

Animateur Natura 2000

### Coûts prévisionnels

Temps agent Natura 2000 : à définir

### Partenaires

Associations de pêcheurs Fédérations de pêche Clubs de plongée

### Indicateurs de réali<u>sation</u>

- Protocoles identifiés et mis en œuvre pour le suivi des activités
- Nombre de réunions organisées avec les pêcheurs récréatifs
- Tests de dispositifs d'évitement des captures accidentelles réalisés
- Production et partage de supports d'information et de sensibilisation
- Surfaces mises en protection

### Indicateurs de suivi

- Taux de captures accidentelles réduits
- Habitats sensibles en meilleur état de conservation

6





# Le programme d'actions



Site Natura 2000 Estuaire de la Loire externe

### SENSIBILISER LES ACTEURS AUX ENJEUX MARINS ET PRATIQUES

### FAVORABLES A LEUR CONSERVATION

### Objectifs opérationnels

### , .

Tous les objectifs opérationnels

### Enjeux détaillés

Tous les habitats et espèces

### Localisation

Tout le site N2000

### Maîtres d'ouvrage

Animateur Natura 2000

### Partenaires

- Collectivités
- Acteurs socio professionnels
- Activités de loisirs

### Coûts prévisionnels

15 journées ETP/an Plan de sensibilisation et communication : 30 à 50k euros Conception et édition d'outils de communication : 10k euros par an

### Calendrier

2024 : réalisation du plan de sensibilisation-communication 2025 : mise en œuvre Point d'étape annuel

### Problématique

La fréquentation humaine ou la pratique d'activités récréatives et professionnelles peuvent générer du dérangement des espèces présentes et une perturbation des habitats. La sensibilisation aux enjeux écologiques et le partage des bonnes pratiques favorisent la réduction de ces impacts.

Les personnes qui fréquentent le site de manière non fédérée sont difficiles à capter et donc à sensibiliser. Pour leur transmettre les pratiques les moins impactantes, il est possible de s'appuyer sur les professionnels régulièrement au contact des usagers et vecteurs d'information.

L'objectif de cette mesure est d'inciter les usagers du site à s'impliquer dans la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des habitats et des espèces. Cette mesure vise également la mise en place de la charte Natura 2000. L'engagement et l'implication des acteurs sont valorisés grâce à des outils de communication.

### Mise en œuvre

### Sous-action 1 : Identification des thématiques de sensibilisation prioritaires et acteurs cibles

Pour chacun des enjeux écologiques prioritaires et au regard des actions du Docob et des dispositions réglementaires existantes ou prévues, un plan de sensibilisationcommunication pluri annuel sera élaboré et partagé avec les acteurs.

Les actions de communication seront différenciées et adaptées à chacune des catégories d'acteurs et usagers (élus, professionnels et acteurs économiques, usagers de loisirs...).

Un lien avec d'autres thématiques de sensibilisation non directement liées à Natura 2000 (qualité de l'eau notamment) et avec d'autres gestionnaires limitrophes (site Natura 2000 estuaire de la Loire interne) sera recherché.

### Sous-action 2 : Formation des personnes relais

Les personnels en contact avec les touristes, les plaisanciers et les usagers récréatifs sont formés aux enjeux écologiques et à la transmission des bonnes pratiques. Sont considérées comme personnes relais :

- Les personnels d'offices de tourisme
- Les encadrants d'activités de loisir
- Les organisateurs de manifestations
- Les gestionnaires de ports et capitaineries
- Les professionnels du milieu scolaire et associatif

### Cela passe par :

- L'organisation de sessions de formation
- Le partage d'outils de transmission de l'information
- La mise à disposition de supports d'information et de sensibilisation
- Les échanges réguliers avec le gestionnaire du site Natura 2000
- Le retour sur les remarques des personnes rencontrées et l'adaptation des outils.

### Sous-action 3: Promouvoir et relayer les outils numériques existants

Via les relais locaux, les services de contrôles, le site internet, il s'agira de relayer les outils numériques nationaux existants (C-monspot, Application Nav&Co..) et de contribuer régulièrement à leur mise à jour (enjeux écologiques, réglementation...)

### Sous-action 4 : Conception et développement d'outils de communicationsensibilisation

Synthèse illustrée du Docob, plaquettes de communication, prospectus, affiches, etc. Conception et développement d'outils audiovisuels et numériques : réalisation de films/clips vidéos sur les enjeux et richesses du site Natura 2000.

Mobiliers d'information sur les sites naturels, pour informer le public sur les enjeux écologiques du site Natura 2000.

### Sous-action 5: Actions de gardiennage/maraudage

La présence de médiateurs/gardes nature (saisonniers, personnes en service civique) permettrait d'appuyer les outils d'information et sensibilisation cités plus haut. Le maraudage consiste à aller à la rencontre du public directement sur les sites naturels dans des secteurs à enjeux et sur les lieux de forte fréquentation des usagers potentiels pour les sensibiliser. Ces interventions pourraient être réalisées spécifiquement pendant les pics de fréquentation (période estivale, vacances scolaires, week-ends prolongés, etc.) par des intervenants, des services civiques, etc. Les sujets de sensibilisation pourraient être élargis et intégrer les bonnes pratiques permettant de limiter les impacts sur les milieux naturels (dérangement de la faune, tri des déchets, etc.).

### Sous-action 6 : Promouvoir la charte Natura 2000 auprès des usagers du site

Cette mesure vise à faire connaître la charte via des outils de communication engageante qui implique et fait la promotion des acteurs engagés dans la charte (pendant la signature symbolique de la charte ou pendant la mise en œuvre pratique de l'engagement pris sur le terrain). L'animatrice du site accompagnera les usagers intéressés pour une signature de la charte (engagement sur une ou plusieurs bonnes pratiques) et, le cas échéant, la faire évoluer en fonction des retours reçus sur la première version de la charte. L'animatrice consacrera du temps pour aider les acteurs au respect de leur(s) engagement(s) pris, si ce dernier nécessite des dépenses en fonctionnement ou investissement.

### Sous-action 7 : Communication en direction des élus

L'idée est de permettre aux élus de valoriser leur implication dans la politique Natura 2000 par le parrainage d'actions pour lesquelles ils mettent en œuvre :

- Le suivi régulie
- Et/ou la recherche active de moyens et de solutions, l'organisation de point multi-acteurs
- Et/ou la mobilisation de moyens pour répondre aux besoins du gestionnaire et pour débloquer d'éventuels frein à la mise en œuvre de la mesure.

### Sous-action 8 : Promouvoir les sciences participatives

Ces programmes offrent à la société civile l'opportunité de contribuer à l'acquisition de données scientifiques indispensables à la conservation de la biodiversité.

Pour le milieu marin, les sciences participatives sont déjà utilisées à travers les programmes : BioLit, BioObs, CapOeRa, Céta-Huahine... L'ensemble des démarches est répertorié par le portail NaturFrance : <a href="https://www.open-sciences-participatives.org">https://www.open-sciences-participatives.org</a>

### Indicateurs de réalisation

- Nombre d'opérations de communication menées
- Nombre de supports édités et distribués (documents ; panneaux...)
- Nombre d'acteurs ayant ratifié la charte
  - Nombre de formations organisées et de personnes et structures relais formées
  - Nombre d'actions parrainées
  - Nombre de personnes sensibilisées





# La pêche de loisir dans le site Natura 2000

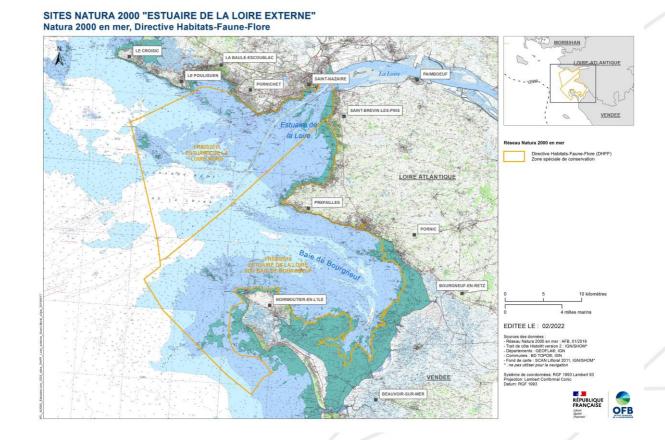
Quelles zones de pratiques ?

Quels engins de pêche?

Quelles espèces cibles ?

Quelles périodes?

Quels renseignements sur la pêche?



Quelles interactions avec les oiseaux marins, les mammifères marins, les habitats marins ?





# **Bonnes pratiques**

Quelles sont les actions menées par les fédérations et associations pour une pêche écoresponsable ?

# Les besoins et attentes

Quelles problématiques ?

Quels besoins (en connaissance, support, infos, évènements...)?





# **Exemple de supports**

# Réservoir naturel de carbone Réservoir naturel de carbone Anchez et solver Anchez et solver Anchez et solver Anchez et solver Petter solver et engre précise pour de voir pour de voi

### https://www.life-marha.fr/illustrations-habitats-marins







marine, la réglementation environnementale et les bonnes pratiques aux usagers de mon site (plaisanciers, pècheurs de loisirs, kayakistes...) via une application mobile

Disponible gratuitement sur Android et iOS pour la totalité de l'espace marins métropolitain.

Découvrir Nav&Co

# Panneaux et réglettes pêche à pied de loisir



### https://www.life-marha.fr/outils\_communication\_Marha



Sensibiliser mes plaisanciers à un mouillage respectueux des herbiers via une affiche sur un stand ou dans un lieux de passage

### ourtes vidéos de sensibilisation



Sensibiliser les usagers de mon site aux bons gestes à adopter via les réseaux sociaux, mon site internet ou lors d'évènements

Pêche à pied, balade sur le littoral en période de nidification, pêche de loisir, tri des déchets à bord, utilisation de produits écolabelisés à bord, transfert propre d'hydrocarbures, plongée de loisir.

Accéder aux vidéos

### Films immersifs de découverte des habitats



Faire vivre une plongée au sein des habitats marins à tout public lors des mes évènements et réunions via des films immersifs et des casques de réalité virtuelle

Champs de blocs, herbiers de zostères, coralligène et herbiers de posidonie.

Réserver les casques VR





# **Bonnes pratiques**

Charte Natura 2000 mise en relecture jusqu'au 28 février 2025



https://estuaire-loire-externe.n2000.fr/charte-natura-2000





# **Bonnes pratiques**

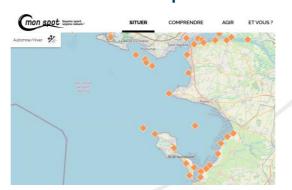
# L'application Nav&Co

Connaitre la réglementation en mer Découvrir les enjeux écologiques de sa zone de navigation Adapter ses trajectoires





# Cmonspot



# Econaviguer







# Les sciences participatives

Transmettre et valoriser ses connaissances et observations

https://www.obsenmer.org/











# Les évaluations d'incidences



déterminer si le projet peut avoir un impact significatif sur les habitats, les espèces végétales et animales justifiant la désignation d'un site Natura 2000. Seuls les projets qui n'ont pas d'impact significatif peuvent être autorisés. Périmètre dans ou à proximité d'un site Natura 2000

Listes d'activités et projets soumis à EIN

# **Nationales**

Locales

- Documents de planification (PLU, SCoT...),
- Manifestations ou interventions dans le milieu naturel,
- Projets de création ou d'extension d'unités touristiques,
- Travaux, constructions ou installations soumis à autorisation,
- Schémas des structures des exploitations de cultures marines,
- Délimitation des zones de lutte contre les moustiques,
- Occupation d'une dépendance du domaine public d'une personne publique
- Manifestations sportives, récréatives ou culturelles,
- Manifestation nautique en mer de grande ampleur,
- Manifestation aérienne de grande ampleur

# Du préfet de département

- Travaux et aménagements (de terrain, d'aire de stationnement, de camping, etc...)
- Modification des servitudes de passage piétonnier sur le littoral
- Plan de gestion et entretien des cours d'eau
- Documents de planification, programmes et interventions sur le milieu naturel
- Travaux de transport d'énergie électrique
- Établissements d'activités sportives
- Manifestations sportives
- Installations de protection de l'environnement
- Aires de pratique de l'aéromodélisme
- Circulation et stationnement de véhicules
- Travaux d'aménagement portuaires

# Du préfet maritime

- Manifestations nautiques en mer
- Initiations en randonnées encadrées en VNM
- Manifestations aériennes
- Hélistation, hydro-surface, plateforme ULM en mer
- Introduction d'espèces animale ou végétale non indigène et non domestique
- Concessions de cultures marines
- Fouilles archéologiques subaquatiques





# Les évaluations d'incidences



Déclaration simplifiée d'évaluation d'incidences Natura 2000 (art R414-23 code environnement)



Activités et manifestations sportives non motorisées

Nom de la manifestation :
Discipline(s) sportive(s) ou activité :
Discipline(s) spot uve(s) ou activité.
Coordonnées de l'organisateur de la manifestation sportive ou de l'activité (nom, adresse, téléphone et
@mail):

### Liste des activités et manifestations devant être soumis à l'évaluation des incidences :

 $\square$  Manifestation sur voie publique donnant lieu à délivrance d'un titre national ou international ou dont le budget est supérieur à  $100\,000\,$  (liste nationale : item 22)

☐ Manifestation sur voie publique rassemblant un total de plus de 1 000 personnes (participants, publics, organisateurs) se déroulant en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000 (1ère liste locale : item 13)

☐ Manifestation sportive, récréative ou culturelle à but lucratif (liste nationale : item 26)
☐ Nouveaux établissements d'activités physiques ou sportifs se déroulant en tout ou partie à l'intérieur d'un

site Natura 2000 ou à proximité immédiate (1ère liste locale : item 12)

La manifestation ne relève d'aucune de ces catégories, l'évaluation est terminée

La manifestation ou l'activité relève de l'une de ces catégories, vous devez continuer l'évaluation

### Pièces à fournir :

- plan de situation du projet sur lequel figure le ou les sites Natura 2000 (carte IGN 1/25 000° de préférence)
- carte de localisation précise du projet ou du tracé, en précisant l'accès et les cheminements précis des participants et des spectateurs, les éventuelles installations provisoires et la localisation des zones conscitateurs.

DDTM44- Déclaration simplifiée d'évaluation des incidences Natura 2000 - Manifestations sportives non motorisée

03 février 2012

## Prendre contact:

Pauline SAVARY

Tél: 02 40 13 40 20

06 58 49 26 50

Mail: pauline.savary@ofb.gouv.fr

# Remplir le formulaire :

https://estuaire-loire-externe.n2000.fr/evaluation-des-incidences

# Instruction du dossier :

par la DDTM 44 ou 85 dans un délai de 2 mois





# Pour plus d'informations

Le site internet :

https://estuaire-loire-externe.n2000.fr/

La chargée de mission Natura 2000 :

**Pauline SAVARY** 

Tél: 02 40 13 40 20 - 06 58 49 26 50

Mail: pauline.savary@ofb.gouv.fr







# Merci de votre attention